



SESSION ÉTÉ 2016

DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS : 30 AVRIL 2016

PREMIÈRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Tous les documents doivent être envoyés par la poste, et ce, dans une seule et même enveloppe (voir l'adresse postale plus bas). Vous pouvez aussi apporter votre enveloppe directement à la réception du Conseil des Abénakis d'Odanak.

NOTE : AUCUN DOCUMENT NE SERA ACCEPTÉ PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉCOPIEUR

Cochez les documents inclus dans votre envoi postal :

- Le formulaire de plan d'action de première demande de financement entièrement complété
- Le formulaire de demande financière entièrement complété
- Le contrat de l'étudiant signé et daté
- La procuration signée et datée
- Description du programme (durée du programme, liste des cours à suivre, ce document se trouve sur le site internet des institutions)
- Lettre de confirmation d'inscription : document qui doit provenir du bureau du registraire de l'institution ou du portail de l'étudiant et doit contenir les 3 informations suivantes :
 1. Nom du programme
 2. Indication du statut : temps plein ou temps partiel
 3. Date de début et de fin de session
- Copie de la carte de statut d'Indien ou copie de la lettre de confirmation de statut : lettre reçue par les membres statués en vertu du projet de loi C-3 (pour une première demande seulement)
- Spécimen de chèque
- Copie du certificat de naissance des enfants pour étudiant avec enfant (s) à charge (étudiant à temps plein seulement)
- Dans le cas d'une séparation, jugement de cour de la garde des enfants (étudiant à temps plein seulement)
- Le présent document signé et daté

Signature de l'étudiant

Date

Faire parvenir les documents à :

Conseil des Abénakis d'Odanak
Département de l'Éducation
104, rue Sibosis, Odanak (Qc) J0G 1H0